## 35 heures : la valse du temps perdu

Philippe Askenazy, Le Monde, 18 janvier 2011

La relance du débat sur les 35 heures en France a donné lieu à une reprise en boucle d'arguments maintes fois répétés à droite et à gauche, et à une nouvelle opposition des organisations syndicales. On pourrait se réjouir d'un épisode qui offre un premier éclaircissement des primaires socialistes - avec le suicide politique d'un candidat, Manuel Valls, qui a affirmé le 2 janvier que la gauche, si elle revenait au pouvoir, devrait « déverrouiller les 35 heures » -, s'il n'existait pas de vraies problématiques sur la durée du travail en France. Une fois de plus, la confrontation sur les 35 heures écrase deux enjeux fondamentaux qui touchent des millions de salariées et salariés.

Le premier enjeu est l'incapacité des partenaires sociaux à négocier sur la durée du travail depuis trois décennies. Il aura fallu le traitement de choc étatique des 35 heures pour que des accords soient signés. La France est donc privée d'un outil de régulation conjoncturelle. On peut discuter la pertinence économique de long terme d'une réduction du temps de travail, il demeure que, sur le court terme, le partage du non-travail est une réalité mécanique.

Du Royaume-Uni à l'Allemagne, une partie du choc de la crise a été absorbée par une diminution de la durée de travail des salariés à temps plein. En Allemagne, de manière décentralisée, dans de nombreuses entreprises, des accords de réduction transitoire du temps de travail ont été mis en œuvre ; avec, en outre, l'usage massif du chômage partiel, l'Allemagne a pu éviter, en 2009, entre un demi-million et un million de chômeurs.

## Rigidité

La situation est tout autre en France, où, pendant de trop longs trimestres, le nombre d'heures supplémentaires a crû alors même que l'activité ralentissait. Cette aberration économique est le résultat direct de la stimulation sociale et fiscale des heures supplémentaires par la loi du 21 août 2007 « en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat » (TEPA). Mais, même sans cette loi, on n'aurait probablement pas observé un ajustement aussi net qu'outre-Rhin. Cette rigidité renforce l'exposition des travailleurs français à la conjoncture et handicape la sortie de crise.

Le second enjeu concerne près de 1,2 million de femmes. Elles sont pudiquement qualifiées de " temps partiels involontaires ", c'est-à-dire de femmes travaillant à temps partiel qui souhaiteraient disposer d'un emploi à temps plein. Le temps partiel était apparu au tournant des années 1990 comme une solution au chômage, notamment féminin. D'où une politique, tant à droite qu'à gauche, de subvention du recours, par les entreprises, à celui-ci. En apparence, elle fut un succès, avec une nette progression de ce type de contrats. En apparence seulement, car, dans son sillage, la part des « involontaires » a explosé. De fait, le résultat a été principalement un étrange partage du temps de travail.

Le cas de la grande distribution est révélateur. Le nombre d'heures travaillées n'a pas progressé, mais les emplois à temps plein ont été transformés en temps partiels qui avaient, en outre, l'avantage de donner plus de flexibilité à l'entreprise. Plus d'emplois, mais des emplois qui conjuguent bas salaire et faible nombre d'heures. Les personnes qui les occupent sont donc des travailleuses pauvres, souvent mères seules. Les vraies demandeuses du « *Travailler plus pour gagner plus* », ce sont elles.

Pourtant, ce sont les grandes oubliées des politiques des dix dernières années. La loi TEPA est une illustration de ce machisme par indifférence. Reprenons un paramètre-clé de cette loi phare de l'actuelle présidence.

Les heures supplémentaires au-delà du temps plein sont mieux payées et non fiscalisées, mais ne coûtent pas plus cher à l'entreprise du fait des aides de l'Etat. Entre compléter un

temps partiel et rajouter des heures supplémentaires à un temps plein, l'entreprise a intérêt à choisir la seconde solution, qu'elle sait motivante et surtout réversible. Résultat, les temps partiels féminins restent toujours aussi communs, leur durée effective s'effrite tandis que celle des salariés temps plein masculins augmente. Mécaniquement, les inégalités entre hommes et femmes salariés se renforcent.

La baisse de la durée du travail est une tendance historique, un élément essentiel du progrès, parfois nécessaire pour corriger l'amputation des temps de repos générée par le progrès : extension des durées de transport, technologies de communication professionnelles invasives, etc.

Ce ne devrait pas être un enjeu du combat droite-gauche. En revanche, la lutte contre la source fondamentale des inégalités hommes-femmes que sont leurs durées respectives de travail devrait revenir au cœur des débats. Il est grand temps.